



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0706

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0706**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) représente le mouvement coopératif au niveau régional et constitue une des principales têtes de réseau de l'Economie sociale et solidaire (ESS). Elle a pour vocation de mener des actions d'accompagnement à la création et reprise d'entreprises, tant auprès des prescripteurs que des porteurs de projet. Elle assure également le suivi des coopératives existantes sur le territoire de la Métropole notamment sur les besoins financiers que peuvent rencontrer ces TPE-PME. Enfin, l'URSCOP développe des actions en faveur de la promotion des principes coopératifs sur le territoire métropolitain.

105 entreprises coopératives sont implantées sur le territoire pour 2 012 emplois soit une progression du nombre d'emplois sur 3 ans de près de 14 %.

a) - Objectifs

L'ambition de la Métropole de Lyon est de construire une stratégie de développement de l'ESS au service de projets économiques innovants de développement local durable.

Les structures de l'ESS ont démontré leur capacité de résilience en période de crise. La grande majorité de leurs activités s'inscrivent dans le champ de l'économie de proximité qui offre des opportunités d'emploi non-délocalisables et répondant à un large spectre de compétences.

De par les valeurs qu'elles défendent, les structures de l'ESS, participent à rendre la Métropole de Lyon inclusive en favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées et en répondant aux besoins non satisfaits de ses habitants.

Le modèle coopératif allie gouvernance démocratique et utilité sociale s'appuyant sur des modèles économiques pérennes.

C'est dans ce cadre que la Métropole de Lyon souhaite apporter son soutien à l'URSCOP pour ses actions en faveur de :

- la création et reprise d'activité (notamment pour la reprise d'entreprise par les salariés),
- l'accompagnement des porteurs de projets en tant que porte d'entrée du réseau Lyon ville de l'entrepreneuriat,
- l'animation de comités de coordination des coopératives d'activité et d'emploi (CAE).

L'URSCOP accompagne les créateurs d'entreprises coopératives. Elle organise des séances d'accueil collectif, assure le montage du projet d'entreprise de manière individualisée et accompagne les créateurs pour finaliser leur plan de financement. Elle dispose, par ailleurs, d'outils financiers spécifiques et assure un suivi au cours des premières années de développement de l'entreprise.

b) - Compte rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014

Par la délibération n° 2015-0365 du 3 novembre 2014, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'URSCOP pour l'année 2014.

En 2014, l'équipe "création" a consacré sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon près de 250 jours d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise tant auprès des prescripteurs que des porteurs de projets. L'équipe "suivi" a consacré 512 jours au suivi des coopératives existantes sur le territoire de l'agglomération : appui - assistance et financement pour les besoins spécifiques des sociétés.

Pour 2014, les consultants référents de l'agglomération lyonnaise de l'association URSCOP ont accueilli 174 porteurs de projets sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon, et accompagné 85 porteurs de projets. En 2014, 57 projets ont vu leur accompagnement finalisé, 11 créations effectives et 28 sont encore en accompagnement. Le taux de transformation a été de 19 % (11 créations pour 57 projets accompagnés) contre 22 % en 2013. L'augmentation du nombre de porteurs de projets est donc significative, mais elle ne s'est pas encore traduite par une augmentation du nombre de créations.

En 2014, 11 nouvelles entreprises coopératives ont été créées, ce qui représente 52 emplois créés ou sauvegardés sur le territoire de l'agglomération, contre 49 emplois en 2013.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
nombre de créations	12 (*)	12	11	14	10	11
nombre d'emplois	102	41	52	38	49	52

(*) En 2009, une seule entreprise représente, à elle seule, 32 emplois

c) - Programme d'actions pour 2015 et plan de financement prévisionnel

L'association URSCOP s'inscrit dans un programme pluriannuel afin de franchir un cap stratégique et augmenter à terme de 50 % le nombre de créations sur le territoire (créations ex nihilo et renforcement des opérations dédiées à la reprise d'entreprise par les salariés) tout en renforçant la professionnalisation des structures coopératives.

Pour son programme d'actions 2015, l'association URSCOP s'est fixée 5 objectifs :

- pérenniser les ateliers collectifs dans le cadre de l'accompagnement à la création et poursuivre son action en matière d'accompagnement à la reprise d'entreprises sous forme coopérative (sociétés coopératives de production et sociétés coopératives d'intérêt collectif),
- poursuivre son implication dans les réseaux de la création d'entreprises sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, notamment via sa participation au réseau Lyon ville de l'entrepreneuriat (LVE),
- accentuer son action en matière de développement et d'accompagnement à la transmission d'entreprises aux salariés,
- renforcer l'accompagnement des coopératives existantes sur l'agglomération lyonnaise,
- favoriser le développement des coopératives d'activités au bénéfice des porteurs de création d'activité, en alternative à l'auto-entrepreneuriat et à l'entreprise individuelle.

Budget prévisionnel 2015

Le présent budget ne concerne que les actions spécifiques à l'agglomération lyonnaise.

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
sous-traitance générale : prestations techniques d'AGF Scop entreprises	280 000	cotisations	250 000
autres services extérieurs	18 500	Métropole de Lyon	48 500
Total	298 500	Total	298 500

Pour accompagner le développement des coopératives et mettre en œuvre le plan stratégique proposé par l'association URSCOP en matière d'ESS, tout en pérennisant son action au sein du dispositif "Lyon Ville de l'entrepreneuriat", il est proposé au Conseil de la Métropole de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 48 500 € au profit de l'association URSCOP dans le cadre de son programme d'actions 2015, en baisse de 3 % par rapport à l'année 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 48 500 € au profit de l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association URSCOP définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 65 - opération n° 0P01O1578.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.